



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

8549^e séance

Vendredi 14 juin 2019, à 10 heures

New York

Provisoire

Président : M. Alotaibi (Koweït)

Membres :

Afrique du Sud	M. Van Shalkwyk
Allemagne	M. Schulz
Belgique	M. Pecsteen de Buytswerve
Chine	M. Wu Haitao
Côte d'Ivoire	M. Adom
États-Unis d'Amérique	M. Cohen
Fédération de Russie	M. Polyanskiy
France	M ^{me} Gueguen
Guinée équatoriale	M ^{me} Mele Colifa
Indonésie	M. Djani
Pérou	M. Meza-Cuadra
Pologne	M ^{me} Wronecka
République dominicaine	M. Singer Weisinger
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport spécial du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur l'évaluation stratégique de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2019/445)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport spécial du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur l'évaluation stratégique de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2019/445)

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les intervenants suivants à participer à la présente séance : M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, et M. Andrew Gilmour, Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2019/445, qui contient le rapport spécial du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur l'évaluation stratégique de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

Je donne maintenant la parole à M. Lacroix.

M. Lacroix (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion d'informer le Conseil de sécurité de la situation au Darfour dans le contexte du renouvellement du mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD).

Un an après l'adoption de la résolution 2429 (2018), j'ai l'honneur de porter à l'attention des membres du Conseil une évaluation conjointe du Secrétaire général et du Président de la Commission de l'Union africaine sur la MINUAD, présentée dans leur rapport spécial (S/2019/445) du 30 mai 2019, conformément au paragraphe 7 de la résolution. Je ferai également la lumière sur l'impact de l'évolution de la situation politique et sécuritaire au Soudan depuis le 11 avril selon

la trajectoire prévue de la MINUAD, qui a également conduit le Conseil à décider de reporter d'un mois la présentation du rapport susmentionné.

Le rapport spécial dont le Conseil de sécurité est saisi a été finalisé dans le contexte d'importants événements politiques au niveau national qui ont entraîné des changements radicaux dans le système de gouvernance en place depuis 30 ans au Soudan. Depuis lors, d'autres développements ont eu lieu, qui rendent la situation de plus en plus imprévisible. Ce qui a commencé en décembre 2018 avec des troubles sociaux déclenchés par des griefs socioéconomiques a conduit à la destitution du Président Al-Bashir, le 11 avril, et à la prise de pouvoir par le Conseil militaire de transition, qui négocie actuellement avec le groupe d'opposition des forces de la Déclaration de la liberté et du changement sur la nature et la structure du système de gouvernance.

Si l'impact des événements survenus après le 11 avril sur la situation qui prévaut au Darfour a jusqu'ici été modéré, l'incertitude quant à l'issue des négociations pourrait avoir des répercussions bien au-delà de Khartoum et conduire à une escalade de la violence. Les attaques et les meurtres de civils du 3 juin, que le Conseil a condamnés, illustrent ces risques. En outre, les actes de violence de ce type commis par des acteurs tels que les Forces d'appui rapide, qui sont étroitement liés au Darfour, sont préoccupants pour la population civile de cette région. Je dois ajouter que si la Mission et ses dirigeants font tout ce qui est en leur pouvoir pour maintenir des relations normales avec les autorités actuelles, la situation instable qui prévaut à Khartoum rend plus difficile pour la Mission de poursuivre ces contacts sur une base régulière.

Dans ce contexte, je voudrais appeler l'attention du Conseil sur deux problèmes spécifiques auxquels la MINUAD a été confrontée à ce jour et qui ont eu un impact indéniable sur ses opérations. Il s'agit tout d'abord du pillage du camp géant de Geneina les 14 et 15 mai par des civils et des membres des forces de sécurité soudanaises, dont un rapport détaillé a été fait au Conseil de sécurité; et, deuxièmement, du décret 102/2019 du Conseil militaire de transition, publié le 13 mai, demandant à la MINUAD de remettre tous les camps aux Forces d'appui rapide, ce qui est contraire aux règles et procédures de l'ONU. Compte tenu de ce fait nouveau, nous n'avons eu d'autre choix que de suspendre le transfert des sites de la MINUAD aux autorités soudanaises jusqu'à ce que le décret du Conseil militaire de transition soit abrogé. Entre-temps, nous

mettons en place des plans et des mesures pour prévenir de futurs incidents similaires au pillage de Geneina.

Dans ce contexte, qu'il me soit permis de présenter brièvement les principales conclusions de l'évaluation conjointe Union africaine-Organisation des Nations Unies, telle qu'elle est présentée dans le rapport spécial. Les tendances du conflit au Darfour sont les mêmes depuis 2016. Le seul groupe rebelle actif dans cette région, l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid, est limité à des poches de Jebel Marra, a des capacités opérationnelles limitées et se trouve de plus en plus fragmenté par des conflits internes. Les deux autres groupes rebelles, l'Armée de libération du Soudan-faction Minni Minawi et le Mouvement pour la justice et l'égalité-faction Gibril Ibrahim, bien qu'ils aient perdu leur aire de présence au Darfour, restent actifs dans la région et sont devenus partie intégrante du conflit libyen. Bien que l'évaluation ait conclu que la violence intercommunautaire dans son ensemble a visiblement diminué, il faut s'occuper davantage des facteurs de conflit liés à l'accès à la terre et aux ressources, à la dégradation de l'environnement et aux violations des droits de l'homme.

Le processus politique au Darfour est dans l'impasse, malgré une brève percée en décembre dernier grâce à des négociations intensives menées par le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine. Entre-temps, la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour s'est poursuivie, quoique lentement, et le processus de dialogue et de consultation interne au Darfour s'est achevé dans tous les États du Darfour au niveau local, formulant des propositions concrètes de solutions durables pour les personnes déplacées et pour le maintien de la paix au Darfour.

Le contexte actuel se caractérise par un manque de moyens des institutions garantes de l'état de droit et du maintien de l'ordre; une crise humanitaire prolongée, avec quelque 1,5 million de personnes déplacées vivant dans des camps, dont 90 % ne peuvent se permettre plus d'un panier alimentaire par jour; et peu de programmes de développement viables. Cette convergence de facteurs requiert une approche globale au-delà du maintien de la paix. Le Conseil de sécurité a pris acte de cette évolution depuis l'adoption de sa résolution 2363 (2017), dans laquelle il demandait la reconfiguration de la MINUAD selon une double approche de maintien de la paix et de consolidation de la paix. L'année dernière, la résolution 2429 (2018) a entériné le concept de transition et appuyé les équipes chargées de la liaison avec les

États en tant qu'instrument de mise en œuvre selon quatre priorités de la consolidation de la paix, tout en réduisant encore l'empreinte de la composante maintien de la paix.

Le rapport spécial confirme à nouveau la poursuite de ces tendances et conclut que le maintien de la paix n'est plus l'outil le plus approprié pour faire face à la situation au Darfour, ce qui exigera de la MINUAD qu'elle adapte son dispositif, ses opérations et ses capacités aux dernières étapes de son existence. Les conclusions du rapport tendent donc à la poursuite du processus de réduction des effectifs de la MINUAD avec un retrait en 2020, conformément à l'une des options proposées, qui ont été soigneusement conçues pour permettre un retrait progressif et responsable qui reflète les réalités actuelles. En outre, afin de garantir que cette procédure corresponde à l'évolution de la situation sur le terrain, le rapport d'évaluation propose un examen d'ici à novembre 2019.

À l'avenir, il faudrait prêter attention aux facteurs de conflit, à savoir l'accès à la terre et aux ressources, les changements climatiques et la dégradation de l'environnement, enfin les droits de l'homme et la protection. Dans ce contexte, les violations des droits de l'homme, les violences sexuelles liées aux conflits et les violences sexuelles et fondées sur le genre restent un problème majeur, et c'est la raison pour laquelle le rapport d'évaluation propose des critères spécifiques à moyen et à long terme. Le cadre des équipes chargées de la liaison avec les États, que le Conseil a approuvé l'année dernière pour mettre l'accent sur l'état de droit, la résilience et les moyens de subsistance, ainsi que la fourniture immédiate de services de base aux personnes déplacées, permettra d'assurer la continuité de notre intervention au-delà de la MINUAD.

Dans l'optique du retrait final, l'évaluation stratégique a réexaminé les priorités de la MINUAD afin de mettre l'accent, premièrement, sur la revitalisation du processus politique, notamment par le biais d'une stratégie actualisée de l'ONU et de l'Union africaine concernant le processus de paix au Darfour; deuxièmement, sur le renforcement des institutions de l'état de droit au Soudan; et, troisièmement, sur l'appui à la stabilisation à long terme grâce à des solutions durables pour les personnes déplacées et à une approche durable fondée sur les droits de l'homme pour la population du Darfour. Dans ce contexte, la Mission renforcerait le rôle des équipes chargées de la

liaison avec les États en tant que mécanisme novateur d'intégration de l'approche systémique.

Enfin, nous appelons les membres du Conseil de sécurité à examiner soigneusement les options de retrait et de liquidation de la MINUAD, conformément aux orientations fournies dans la résolution 2429 (2018) et en tenant compte de toutes les considérations susmentionnées.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Lacroix de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Gilmour.

M. Gilmour (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi de faire un exposé au Conseil, sur la base de l'important exposé de M. Lacroix, avec lequel nous sommes entièrement d'accord. Je vais parler des questions relatives aux droits de l'homme qui ont des répercussions sur la paix et la sécurité au Darfour.

Les violences entre les milices armées et les forces de sécurité de l'État au Darfour, ainsi qu'entre les communautés, ont diminué. Il faut s'en féliciter. Dans le même temps, nous sommes préoccupés par le fait que la situation des droits de l'homme au Darfour a continué de se détériorer au cours des derniers mois, alors que de plus en plus de meurtres, d'enlèvements, de violences sexuelles et d'autres violations sont signalés.

Depuis avril, les manifestations au niveau national et l'évolution de la situation politique dans la capitale ont entraîné certains effets au Darfour, des milliers de manifestants ayant défilé dans ses principales villes et le nombre de violations avérées ayant augmenté. Nombre de ces manifestations au Darfour ont été violemment réprimées par les forces de sécurité de l'État, notamment les Forces d'appui rapide. À cet égard, la composante droits de l'homme de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) a recensé 47 morts et 186 blessés parmi les civils dans différentes régions du Darfour entre le 11 avril et le 12 juin. À Zalingei, dans le Darfour central, 10 civils ont été tués et 93 blessés à la suite de ce qui est apparu comme un emploi excessif de la force.

Selon certaines informations, les services de sécurité de l'État auraient procédé à des arrestations et à des détentions arbitraires pour restreindre la liberté de mouvement et de réunion, ainsi que pour réprimer la dissidence ou les actes de solidarité avec les manifestations de Khartoum. Au cours des deux derniers mois, 163 civils ont été arrêtés et détenus en

relation avec les manifestations au Darfour. La section des droits de l'homme de la MINUAD a été informée de l'intensification des attaques et du harcèlement de civils, ainsi que du pillage de maisons et de bétail, par les Forces d'appui rapide. Ces mêmes forces auraient été largement impliquées dans la répression violente des manifestations à Khartoum, qui aurait entraîné la mort de nombreux manifestants pacifiques.

Nous pensons que de nombreux cas au Darfour restent invisibles et ne sont pas suffisamment signalés en raison du manque d'accès à certaines parties de la région. Dans certaines régions du Jebel Marra, les seuls représentants du Gouvernement présents sont les forces de sécurité, mais ils seraient les principaux auteurs de violations contre la population civile, c'est-à-dire les personnes qu'ils sont censés protéger.

Il est clair que cela ne contribue pas à renforcer la confiance de la population dans les forces de l'ordre. La présence de la MINUAD et son importante action en matière de droits de l'homme et de protection des civils ont eu un effet positif, comme cela a été confirmé par des personnes déplacées et les populations locales. Au cours de cette période, la MINUAD, notamment la section des droits de l'homme, a été en mesure d'agir pour désamorcer le conflit et la violence par son interaction avec la population et par ses activités de plaidoyer auprès des forces de sécurité de l'État et des autorités judiciaires.

Dans un climat de violence et d'incertitude, le respect des priorités en matière de protection des civils et des droits de l'homme dans le cadre du mandat de la MINUAD revêt une importance primordiale, notamment grâce au suivi et à la communication continue d'informations sur la situation des droits de l'homme dans tout le Darfour. Nous pensons que le renforcement de la présence civile de la Mission aura une incidence positive sur la protection des civils. Dans le même temps, la section des droits de l'homme de la MINUAD continue de renforcer la capacité des institutions nationales à protéger et promouvoir les droits de l'homme par l'entremise des équipes chargées de la liaison avec les États.

Il convient de noter en particulier la collaboration positive que nous entretenons avec la Commission nationale des droits de l'homme, avec laquelle la MINUAD a établi un cadre de coopération pour renforcer encore les capacités nationales en matière de protection des droits de l'homme. La MINUAD, par l'intermédiaire de sa composante droits de l'homme, se tient en contact

étroit avec les Forces armées soudanaises, en particulier au Darfour septentrional, et avec la Commission de démobilisation, de désarmement et de réintégration pour intégrer les droits de l'homme dans leurs activités.

La violence et l'incertitude qui ont surgi au Darfour ces derniers mois risquent malheureusement de perdurer jusqu'à ce que les causes profondes du conflit – ce que M. Lacroix vient d'appeler les « facteurs de conflit » – soient prises en compte. Le tragique incident survenu au village de Deleij, dans le Darfour central, les 9 et 10 juin, qui a entraîné la mort d'au moins 17 personnes et qui est lié à la violence intercommunautaire, mais implique des acteurs étatiques, illustre ce point, ainsi que le lien direct entre droits de l'homme et sécurité.

Nous espérons vivement que toute feuille de route de transition comprendra des mesures qui permettront à la population du Darfour de regagner confiance dans les forces de l'ordre, l'état de droit et les institutions publiques au sens large, ainsi que de se convaincre que les auteurs du recours excessif à la force et des violations graves des droits de l'homme auront à rendre des comptes.

Pour terminer, nous appuyons fermement ce que le communiqué publié hier par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sur le Darfour a appelé « l'impératif pour la République du Soudan d'assurer la pleine protection des civils et le respect des droits de l'homme et des libertés ».

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Gilmour de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais à mon tour remercier le Secrétaire général adjoint Lacroix et le Sous-Secrétaire général Gilmour de leurs exposés de ce matin.

Je voudrais, dans un premier temps, aborder la situation générale au Soudan et son impact sur le Darfour, avant de parler de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et de notre perspective face au renouvellement de mandat.

Nous nous réunissons à nouveau en ces temps incertains au Soudan. La dernière fois que nous nous sommes réunis dans cette salle pour aborder cette question (voir S/PV.8513), j'ai dit que le Conseil militaire de transition avait le choix. Il pouvait choisir de donner

suite aux demandes légitimes du peuple soudanais de mise en place d'un système politique inclusif, respectueux des droits de l'homme et de l'état de droit. Il pouvait choisir de s'engager aux côtés de la communauté internationale pour obtenir l'appui dont le Soudan a désespérément besoin alors qu'il cherche à remédier à des décennies de mauvaise gestion économique et pour aider à résoudre le conflit.

Au lieu de cela, le Conseil militaire de transition a choisi la violence brutale qui a entraîné la mort de plus de 100 manifestants civils pacifiques et blessé des centaines d'autres. Dans sa déclaration à la presse de cette semaine (SC/13836), le Conseil a fermement condamné cette violence et exhorté les autorités à y mettre fin immédiatement, à respecter pleinement les droits de l'homme et à garantir justice et responsabilité. Je suis sûr que ce sera le message clair et sans ambiguïté que les membres du Conseil enverront aujourd'hui.

Nous notons qu'aujourd'hui, le Conseil militaire de transition a reconnu les violations commises par les services de sécurité le 3 juin et déclaré qu'une enquête était en cours. Le Royaume-Uni exhorte les autorités militaires à veiller à ce que l'enquête soit transparente et à ce qu'elle garantisse la reddition de comptes que les autorités militaires ont la responsabilité d'assurer au peuple soudanais.

Je voudrais également dire combien nous appuyons la position de l'Union africaine, qui a fait preuve d'un fort leadership régional en réponse à la situation au Soudan. Nous appuyons pleinement ses efforts pour trouver une résolution pacifique et rapide à la crise actuelle et nous demandons à tous les partenaires internationaux de montrer leur appui à ces efforts de l'Union africaine.

Malheureusement, la violence, les violations des droits de l'homme et les abus perpétrés à Khartoum le 3 juin et depuis cette date ne sont que trop familiers à la population du Darfour. Comme l'a indiqué Andrew Gilmour, il subsiste de graves préoccupations en matière de droits de l'homme et de protection au Darfour. Les forces mêmes qui ont perpétré les violences récentes à Khartoum, les Forces d'appui rapide, ont ciblé et continuent de cibler les civils au Darfour. Il s'agit notamment de fusillades aveugles, de pillages et d'incendie de villages, et de violences sexuelles et fondées sur le genre, entre autres crimes.

Comme l'a noté la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences

sexuelles commises en période de conflit, M^{me} Pramila Patten, dans sa déclaration d'hier sur le Soudan, les Forces d'appui rapide ont été régulièrement mentionnées par le Secrétaire général dans son rapport annuel sur les violences sexuelles liées aux conflits. N'oublions pas que les Forces de soutien rapide sont issues des milices connues sous le nom de Janjaouid. Cette milice est responsable d'un conflit qui, selon les estimations de l'ONU, a fait 300 000 morts et 2,5 millions de personnes déplacées. Le fait que les Forces d'appui rapide occupent actuellement la plupart des bases d'opérations que la MINUAD a quittées à ce jour devrait nous préoccuper vivement. Le Conseil militaire de transition n'a montré aucun signe de vouloir respecter les accords précédents concernant la remise des bases d'opérations de la MINUAD à la disposition d'utilisateurs civils. Comme l'a déclaré le Secrétaire général adjoint Lacroix, il est allé jusqu'à exiger explicitement, par décret, que les bases d'opérations restantes de la MINUAD soient remises aux Forces d'appui rapide.

Les bases d'opérations de la MINUAD ne doivent pas être remises aux Forces d'appui rapide. Cela non seulement violerait les accords existants sur la remise des sites, ainsi que les principes de l'ONU et ses règles et règlements financiers, mais aussi constituerait une grave négligence. Nous risquerions de favoriser la violence contre les civils. Depuis les événements du 11 avril, le Darfour connaît une flambée de violence dans les camps de déplacés, des affrontements intercommunautaires et des attaques contre les acteurs humanitaires. Cette semaine, la MINUAD a confirmé que des affrontements intercommunautaires ont eu lieu dans le Darfour central, au cours desquels 17 personnes ont été tuées, 15 blessées et plus de 100 maisons incendiées. À la suite de ces violences, la MINUAD prévoit de renforcer ses mesures de confiance afin de promouvoir le dialogue intercommunautaire. Ce n'est là qu'un exemple du rôle important que la MINUAD continue de jouer au Darfour, malgré sa présence limitée sur le terrain.

La situation générale a d'autres répercussions évidentes sur le processus de paix au Darfour, qui est actuellement au point mort. Le Conseil militaire de transition avait précédemment déclaré que le règlement des conflits internes au Soudan serait sa priorité absolue et, à ce moment, sa déclaration avait été bien accueillie. Toutefois, les mesures qu'il a prises récemment compromettent gravement cet engagement. En conséquence, le Royaume-Uni appelle les autorités militaires à prendre des mesures de confiance, notamment

à accepter la conduite d'une enquête indépendante et transparente sur les violences à Khartoum.

Le Royaume-Uni reste attaché à la transition du maintien de la paix à la consolidation de la paix au Darfour et, pour y parvenir, un certain nombre de conditions doivent être remplies. Le départ de la MINUAD doit se faire de manière responsable, sans créer de vide sécuritaire ni se traduire par une absence de protection. Pour que la consolidation de la paix soit durable, la communauté internationale a besoin d'un partenaire bien disposé et compétent dans l'État hôte. Malheureusement, les conditions actuelles ne s'y prêtent pas. En conséquence, il nous incombe, au Conseil, de prendre du recul, de faire le point sur la situation actuelle et d'examiner comment elle modifie les hypothèses que nous avons tous exprimées et partagées précédemment sur l'avenir immédiat de la MINUAD.

Je voudrais dire que, comme tel est le cas depuis le premier déploiement de la MINUAD au Darfour il y a 15 ans, le Royaume-Uni demeure fermement résolu à appuyer les efforts visant à consolider la paix et la stabilité au Darfour, et cet engagement inspire notre approche concernant le renouvellement du mandat de la MINUAD. Le Royaume-Uni et l'Allemagne estiment que l'approche la plus prudente consisterait à proroger techniquement le mandat de la MINUAD, ce qui nous donnerait le temps de progresser sur la situation politique générale. Cela nous donnerait le temps de régler la question de la remise des bases d'opérations de la MINUAD et permettrait à l'ONU et à l'Union africaine d'élaborer une stratégie politique pour remédier aux problèmes qui subsisteront après le départ de la MINUAD.

Je prends note du communiqué publié hier par l'Union africaine, et en particulier de son rejet catégorique de toute mise à disposition des moyens aux Forces d'appui rapide, quelles que soient les circonstances, ainsi que de sa demande d'abrogation du décret adopté par le Conseil militaire de transition. De concert avec l'Allemagne, nous collaborerons avec tous nos collègues du Conseil, et en particulier avec nos amis de l'Union africaine, pour examiner les détails de la prorogation technique proposée.

Enfin, nous suivrons de près les agissements du Conseil militaire de transition dans les jours et les semaines à venir. Il a encore un choix à faire. La communauté internationale doit s'unir pour exiger qu'il fasse le bon choix. Cela exigerait de prendre des mesures immédiates pour mettre en place une autorité de

transition civile qui, à son tour, ouvrirait la voie à la paix au Darfour. En outre, il a une obligation envers le peuple soudanais, qui a fait preuve d'une bravoure et d'une persévérance extraordinaires dans ses revendications dignes et légitimes d'un avenir meilleur.

M. Schulz (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi remercier le Secrétaire général adjoint Lacroix et le Sous-Secrétaire général Gilmour de leurs exposés.

Nous continuons de suivre de très près la situation à Khartoum et appuyons les efforts de médiation déployés par l'Union africaine et l'Éthiopie, qui devraient ouvrir la voie à une transition dirigée par des civils. Les négociations doivent reprendre dès que possible. Nous nous associons à la déclaration claire faite par le Conseil cette semaine (voir S/PV.8543). Nous condamnons fermement la violence contre les civils et appelons au respect des droits de l'homme et à l'identification des responsables pour les violences commises par les forces de sécurité. Par ailleurs, nous sommes préoccupés par les informations selon lesquelles de graves violations des droits de l'homme auraient été commises par des éléments des Forces d'appui rapide et des milices depuis le 3 juin et à la suite des attaques contre la zone des manifestations. Nous nous associons à la Représentante spéciale Patten pour demander instamment qu'une enquête soit menée sur toutes les allégations crédibles de violence sexuelle et que les responsables répondent de leurs actes.

Je voudrais également dire que nous sommes tout à fait d'accord avec le Secrétaire général adjoint Lacroix et que nous le remercions de penser que les bases d'opérations de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) ne peuvent pas être remises et ne seront pas remises à la disposition des Forces d'appui rapide, mais seulement à la disposition des institutions civiles, comme convenu. La Mission a besoin d'un partenaire civil et bien disposé pour consolider la paix au Darfour, et nous ne voyons pas que cela soit le cas pour l'instant.

En ce qui concerne l'avenir de la MINUAD, comme nous l'a dit le Sous-Secrétaire général Gilmour, les besoins de protection au Darfour vont malheureusement croissant, loin de diminuer. Nous entendons parler d'une recrudescence de la violence intercommunautaire dans le Darfour central, et nous avons été témoins du pillage des bases d'opérations de la MINUAD. Nous condamnons fermement toute violence ou menace de violence contre la MINUAD, quelle

qu'en soit l'origine. La Mission est dotée d'un mandat au titre du Chapitre VII de la Charte, qui prévoit une autoprotection et une protection solides de son mandat, et malgré ses capacités limitées, la MINUAD continue de jouer un rôle important dans la protection des civils, la promotion de l'état de droit et la lutte contre les causes profondes du conflit. L'Allemagne continue de penser que nous devons passer du rétablissement de la paix à la consolidation de la paix au Darfour, conformément aux objectifs et indicateurs, comme convenu par le Conseil, et que la transition doit se faire d'une manière ordonnée, digne et viable. Nous ne pensons pas que les circonstances actuelles puissent permettre la mise en œuvre rapide d'une telle approche.

Je voudrais dire quelques mots au sujet des suggestions sur la voie à suivre. Nous, le Royaume-Uni et l'Allemagne, proposerons une voie à suivre pour le proche renouvellement du mandat qui reflète l'instabilité de la situation actuelle. Nous pensons qu'en tant que Conseil, nous ne pouvons pas suivre une trajectoire en pilotage automatique, sans tenir compte de la situation réelle sur le terrain. Comment expliquerions-nous cela au peuple darfourien? Nous avons la responsabilité d'adapter notre approche à la lumière des changements majeurs que nous constatons au Soudan, qui ont déjà des répercussions évidentes au Darfour.

Nous avons également pris note du débat qui s'est tenu hier au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, qui exprime des préoccupations similaires et demande que soit suspendue la réduction des effectifs de la MINUAD. C'est pourquoi nous pensons que la meilleure façon d'aller de l'avant en ce moment, comme l'a dit mon collègue britannique, est de procéder à une prorogation technique de la MINUAD. Une prorogation technique permettrait à la MINUAD de poursuivre, pour le moment, son action importante qui est à l'intersection du maintien de la paix et de la consolidation de la paix. Elle donnerait à l'ONU et à l'Union africaine le temps de trouver une stratégie politique pour le Darfour, comme le suggère le rapport spécial des deux organisations (S/2019/445). Elle permettrait également à toutes les parties prenantes concernées de s'entendre sur la voie à suivre sur le plan politique, notamment sur le processus de paix au Darfour, qui est actuellement au point mort. Le Royaume-Uni et l'Allemagne s'entretiendront avec tous les membres du Conseil au cours de la semaine à venir pour discuter en détail de nos suggestions, et nous attendons avec intérêt une participation et des discussions constructives.

M^{me} Gueguen (France) : Je souhaite remercier, à mon tour, nos deux intervenants pour leurs éléments d'information et d'analyse, et de mon côté, en écho à ce que viennent de dire mes collègues du Royaume-Uni et de l'Allemagne, je souhaiterais insister sur trois points : notre préoccupation; l'urgence de tout faire pour empêcher que le Darfour ne s'embrase à nouveau; et enfin, un appel à surseoir aux décisions relatives au retrait de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) dans ces conditions.

Je tiens d'abord à exprimer les vives préoccupations de la France sur la situation au Soudan. La France condamne avec la plus grande fermeté les violences survenues au Soudan ces derniers jours. Des manifestants pacifiques ont été réprimés avec une immense brutalité. Un tel usage disproportionné de la force n'est pas tolérable. Nous appelons instamment l'ensemble des acteurs à la retenue et à ne pas recourir à la violence. Le Conseil militaire de transition a la responsabilité première de la sécurité de tous les Soudanais. La France demande que toute la lumière soit faite sur les exactions commises, y compris les violences sexuelles, à la suite du très préoccupant communiqué de M^{me} Pramila Patten, et que les responsables soient jugés.

L'enjeu aujourd'hui est celui de la reprise du dialogue politique et de la transition négociée vers un pouvoir dirigé par les civils au Soudan. Nous appelons toutes les parties à reprendre les pourparlers et à faire preuve de mesure, d'ouverture et à rechercher le compromis. Nous rappelons que le délai accordé par l'Union africaine pour le transfert du pouvoir à une autorité de transition conduite par des civils arrivera à son terme le 30 juin.

La France salue la position déterminée et claire de l'Union africaine. Nous souhaitons que les Nations Unies puissent pleinement soutenir les efforts de médiation entrepris par l'Union africaine, avec l'appui du Premier Ministre éthiopien, M. Abiy Ahmed. C'est ce que la France a passé comme message ces derniers jours, y compris lors de la rencontre entre le Ministre français de l'Europe et des affaires étrangères et le Président de l'Union africaine à Paris le 11 juin.

Je salue à cet égard la mission confiée par le Secrétaire général à son conseiller spécial, M. Nicholas Haysom, chargé d'appuyer la médiation de l'Union africaine. Les premiers résultats sont encourageants. Cette médiation a permis d'obtenir des deux parties leur retour à la table des négociations, ce qui est très positif. Nous appelons tous les partenaires du Soudan, et

particulièrement les pays de la région et les plus proches partenaires du Soudan, à unir leurs énergies pour soutenir la médiation de l'Union africaine. La stabilité du Soudan ne sera garantie que si nous agissons tous dans la même direction et parlons d'une seule voix.

Nous devons tout faire, et ce sera mon deuxième point, pour empêcher le Darfour de s'embraser à nouveau. Nous sommes extrêmement préoccupés par les informations faisant état de violences au Darfour ces derniers jours, notamment dans le Jebel Marra, qui illustrent que la situation aujourd'hui est de nouveau très volatile. Nous le savons, le Darfour reste une région fragile où les causes profondes du conflit, notamment l'accès à la terre et l'avenir des 2 millions de déplacés, n'ont pas été vraiment réglées. Nous devons tout mettre en œuvre pour éviter que la région ne sombre à nouveau.

Dans ce contexte, la MINUAD doit rester dans une posture aussi robuste que possible afin de mener à bien ses missions, en particulier la protection des civils. Nous avons été particulièrement choqués par l'attaque et le pillage, mi-mai, du camp de Geneina. L'implication de membres des forces de défense et de sécurité soudanaises est inacceptable. Nous demandons aux autorités de faire toute la lumière sur ces agissements, et de faire en sorte que les responsables soient jugés.

Au-delà, je voudrais rappeler l'importance de lutter contre l'impunité au Darfour. Des crimes graves, y compris contre les enfants et y compris des violences sexuelles, ont été commis de longue date et continuent d'être commis. Je rappelle que toutes les parties au conflit ont l'obligation de coopérer pleinement avec la Cour pénale internationale et son procureur, conformément à la résolution 1593 (2005) .

Enfin, et ce sera mon dernier point, dans le contexte actuel, nous devons suspendre toute décision relative au retrait de la MINUAD. Il est plus que jamais nécessaire de plaider pour un retrait responsable et prudent de la mission. La situation actuelle exige que nous repoussions de quelques mois toute décision concernant le retrait de la MINUAD. Et il y a deux raisons à cela.

Premièrement, nous ne pouvons pas, dans deux semaines, décider de transférer aux autorités soudanaises les 15 bases restantes alors que nous n'avons pas d'interlocuteur légitime et fiable au pouvoir à Khartoum. Au contraire, les violences de la semaine dernière nous incitent à faire preuve de la plus grande circonspection. La MINUAD a eu raison de geler les

transferts de ses bases tant que le décret pris par le Conseil militaire de transition le mois dernier – qui décide que les camps de la MINUAD devront être remis aux Forces d'appui rapide – sera en vigueur. Ce décret contrevient en effet aux accords conclus entre le Soudan et l'ONU et doit être annulé, comme le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine l'a demandé dans son communiqué hier.

Enfin, deuxième raison, la situation au Darfour est tellement instable et volatile pour le moment que la présence de la MINUAD sera encore nécessaire dans les mois qui viennent. Je pense particulièrement à la mission de protection des civils, de signalement des atteintes aux droits de l'homme, de règlement des conflits intercommunautaires, de facilitation de l'accès humanitaire et de protection du personnel humanitaire. Dans ces conditions, ma délégation soutient la proposition de renouvellement technique du mandat de la mission présentée par le Royaume-Uni et l'Allemagne.

M. Adom (Côte d'Ivoire) : Je voudrais commencer par féliciter M. Jean-Pierre Lacroix et M. Andrew Gilmour pour leurs évaluations édifiantes de la situation actuelle au Darfour et saluer la pertinence de leurs recommandations.

En dépit des efforts conjoints des Nations Unies et de l'Union Africaine, dans le cadre de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), la situation politique et sécuritaire dans cette région reste volatile, constituant un sujet de préoccupation majeure pour la communauté internationale.

Alors que nous en étions à rechercher les voies et moyens pour un retrait ordonné de la MINUAD, la crise politique et les récents événements viennent accentuer nos inquiétudes. Il est indéniable que la situation actuelle dans ce pays frère est des plus préoccupantes, tant le Soudan constitue un maillon essentiel dans le cadre des efforts visant à enraciner durablement la paix, la sécurité et la stabilité au Darfour.

C'est donc pleinement conscient de ce rôle d'acteur sous-régional essentiel du Soudan que mon pays exhorte toutes les parties soudanaises à s'engager dans un dialogue inclusif pour parvenir à des solutions hardies de sortie de crise par-delà les intérêts politiques du moment. À cet égard, mon pays exprime son plein soutien aux initiatives de l'Union africaine ainsi qu'à la médiation et aux bons offices du Premier Ministre éthiopien, S. E. M. Abiy Ahmed, et espère vivement que

leurs efforts permettront de créer les conditions pour une transition pacifique au Soudan.

Ma délégation est d'avis que tout enlèvement de la crise actuelle serait de nature à mettre à mal le fragile processus de paix et de réconciliation au Darfour, et amenuiserait fortement les chances d'un retrait de la MINUAD en juin 2020.

S'agissant de la situation au Darfour, ma délégation note qu'en dépit des progrès encourageants, les parties ne sont toujours pas parvenues à la signature d'un accord définitif de cessation des hostilités, qui constituerait un pas important vers la paix. Si mon pays se félicite des progrès enregistrés en matière de partage du pouvoir, il demeure cependant convaincu que la mise en œuvre diligente, par toutes les parties soudanaises, du Document de Doha pour la paix au Darfour est indispensable afin d'insuffler une dynamique nouvelle au processus politique en souffrance. C'est à cette condition que la recherche de la paix au Darfour continuera de mobiliser le soutien multiforme de la communauté internationale, notamment l'ONU et l'Union africaine.

L'Opération hybride Union africaine-Nations Unies, comme toutes les missions de maintien de la paix dans le monde, n'a pas vocation à s'éterniser au Darfour. Toutefois, la Côte d'Ivoire estime que toute décision relative à une révision de la voilure de la MINUAD et à un retrait définitif du Darfour devrait être prise à la lumière d'une évaluation réaliste de la situation sociopolitique et sécuritaire. Cette position, au regard des fragilités actuelles au Darfour, est du reste conforme à l'approche graduelle proposée par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et réaffirmée dans son dernier communiqué adopté le 13 juin où, en effet, le Conseil de paix et de sécurité insiste que toute décision relative à une réduction des effectifs et au retrait de la MINUAD doit être éclairée par une saine appréciation de la situation sur le terrain, à l'effet d'éviter un vide sécuritaire qui exposerait les populations civiles aux violences des groupes armés.

La Côte d'Ivoire appuie de ce fait les conclusions de l'équipe d'évaluation stratégique et milite donc en faveur d'un retrait ordonné. Elle est favorable à une approche échelonnée reflétant les tendances sécuritaires et permettant le maintien des capacités de réserve jusqu'à la clôture de la mission. Dans cette perspective, ma délégation exhorte la MINUAD à poursuivre son soutien au processus politique de sortie de crise et de réconciliation. Elle l'invite également à mener ses activités de prévention des conflits et de protection des

civils avec un accent sur les actions prioritaires dans le Jebel Marra.

La MINUAD demeure un modèle vertueux de coopération entre l'Organisation des Nations Unies et une organisation régionale. Les défis politiques et sécuritaires persistant au Darfour ne sauraient occulter les avancées, certes encore fragiles, mais encourageantes enregistrées par la MINUAD.

Pour conclure, la Côte d'Ivoire souhaite vivement que les acquis actuels soient préservés à travers le retrait, non pas précipité, mais graduel de la MINUAD, et appelle l'ONU, l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement à rester fermement engagées en faveur de la paix et de la stabilité au Soudan et au Darfour.

M. Pecsteen de Buytswerve (Belgique) : Je remercie tout d'abord Jean-Pierre Lacroix et Andrew Gilmour pour leurs exposés.

Je vais diviser mon intervention en deux parties : la première consacrée à la situation générale au Soudan, et la deuxième à l'incidence de cette situation sur le Darfour et sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD).

Nous sommes choqués par les récents développements au Soudan. Depuis le 3 juin, la communauté internationale a été témoin d'attaques délibérées contre une population civile manifestant pacifiquement. La Belgique condamne fermement ces violences qui ont causé la mort de plus de 100 personnes et fait de très nombreux blessés, sans parler des cas de violence sexuelle.

Le Conseil militaire de transition est responsable de la protection des civils et de la sécurité de tous les Soudanais. Les membres du Conseil militaire de transition doivent respecter les droits individuels des Soudanais, y compris le droit à la liberté de réunion et d'expression, et libérer les détenus politiques.

Cette violence inacceptable menace tout le processus politique vers une transition civile. La Belgique salue la décision forte de l'Union africaine (UA) du 6 juin et appelle tous les membres du Conseil à respecter l'appropriation par l'UA de la réaction à cette crise. Comme l'UA, la Belgique demande la reprise immédiate des négociations, sans conditions préalables, entre toutes les parties prenantes soudanaises, en vue de la création d'une autorité de transition sous direction civile, dans le strict respect des décisions

du Conseil de paix et de sécurité. Nous soutenons également la demande du Conseil d'une enquête sur les événements meurtriers du 3 juin. Nous soutenons les efforts de l'Envoyé du Secrétaire général, de l'Envoyé spécial de l'Union africaine, ainsi que de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, pour aider à résoudre la crise actuelle.

En résumé, une transition pacifique et ordonnée, avec pour objectif le transfert du pouvoir politique vers un pouvoir civil, démocratique et représentatif, est le seul moyen durable de sortir de la crise actuelle et d'une série de violences avant que celle-ci ne devienne incontrôlable.

La situation au Darfour ne peut être isolée de la situation dans le reste du Soudan. Les preuves en sont multiples : premièrement, un processus politique au point mort depuis janvier dernier; deuxièmement, la continuation des violations des droits de l'homme commises par les Forces d'appui rapide au Darfour, y compris la violence sexuelle; troisièmement, la difficulté pour les tribunaux de fonctionner en absence de clarté à Khartoum; et finalement, un système lourd d'approbations et d'autorisations qui entrave l'acheminement de l'aide humanitaire.

Nous sommes particulièrement préoccupés par le décret du Conseil militaire de transition, selon lequel toutes les bases de la MINUAD ne devraient être remises qu'aux Forces d'appui rapide – soit, en fait, les mêmes forces qui sont responsables de la violence à Khartoum et qui ont également, selon certains rapports, incendié quelque 62 villages dans le Jebel Marra depuis octobre 2018. Comment peut-on même imaginer remettre les camps de la MINUAD aux personnes mêmes qui ont créé la situation pour laquelle la MINUAD fut déployée en 2007? Il est essentiel que ces sites ne soient remis qu'à des utilisateurs finaux civils, comme le requiert le communiqué du 13 juin du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Le Darfour reste une région fragile, où les causes profondes du conflit, notamment l'accès à la terre et l'avenir des déplacés, n'ont pas été réellement réglées. Le Conseil devra donc continuer à suivre attentivement la situation et évaluer comment l'évolution dans le reste du pays influence le processus de sortie de la MINUAD, compte tenu notamment de la révision du mandat prévue ce mois-ci. La situation actuelle nous impose la prudence quant au calendrier de retrait de la MINUAD, tenant compte de la situation sur le terrain. Il faudrait affiner et éclaircir les critères de sortie pour guider le retrait.

La Belgique appelle tous les membres du Conseil de sécurité à mettre leurs différences de côté et à parvenir à une unité de vision et de stratégie concernant le Darfour. Le Conseil devrait prendre son temps pour considérer toutes les options, c'est pourquoi nous devrions envisager un renouvellement technique de quelques mois du mandat afin de mieux comprendre les implications des développements sur le terrain et de donner à la région un peu de temps pour se rapprocher d'une solution. La dernière chose que nous voulons, c'est que le Darfour retombe dans le conflit après le départ de la MINUAD.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous voudrions exprimer notre gratitude pour l'organisation opportune de la présente séance, et remercier Jean Pierre Lacroix et Andrew Gilmour pour leurs exposés importants.

Le Gouvernement péruvien a condamné avec énergie les récents actes de violence et le recours excessif à la force par les forces militaires soudanaises contre la population civile, qui ont fait de nombreuses victimes à Khartoum. Il exprime son plein appui à la décision du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine de suspendre la participation du Soudan à toutes ses activités jusqu'à ce qu'un gouvernement civil de transition soit établi. À cet égard, nous pensons qu'il est indispensable de respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales au Soudan.

Si les derniers rapports du Secrétaire général font état d'une amélioration progressive des conditions de sécurité au Darfour et d'une stabilité relative, nous ne pouvons aujourd'hui continuer de faire preuve d'autant d'optimisme. La situation politique incertaine que connaît actuellement le pays a sans aucun doute un impact direct, et fait peser de nouveaux défis sur le Darfour. C'est pourquoi il faudra réévaluer le calendrier et la stratégie la plus appropriée pour le retrait de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), afin qu'il soit mené de manière prudente et responsable et qu'il ne compromette pas les progrès réalisés.

En ce qui concerne la restructuration de la MINUAD et la réduction de ses effectifs, je me contenterai de dire que le rapport spécial du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (S/2019/445) indique que des violations des droits de la personne et des violences persistent dans les régions d'où la MINUAD s'est déjà retirée, telles que Jebel Moon, où une attaque

perpétrée en janvier 2019 a fait des morts et causé de nouveaux déplacements de populations civiles.

En outre, comme M. Gilmour l'a souligné, les violations des droits de l'homme se poursuivent au Darfour, en particulier dans la région du Jebel Marra. Les principales victimes des fréquents cas de violence sexuelle liée au conflit sont les personnes déplacées, en particulier les femmes et les filles. Le pire, c'est que nombre de ces attaques sont le fait des forces gouvernementales et des forces qui leur sont affiliées, notamment les Forces d'appui rapide.

Face à la situation politique difficile au Soudan, nous estimons qu'il est indispensable de revenir aux accords conclus et d'endiguer la violence. À cet égard, nous nous félicitons des efforts de médiation déployés par l'Éthiopie pour que le Conseil militaire de transition et l'opposition reprennent les négociations sur la création d'une autorité de transition.

Nous nous félicitons du travail de la MINUAD et de sa collaboration avec les autorités nationales et locales, l'équipe de pays et d'autres partenaires, visant à mettre en place des mécanismes de médiation et à rechercher des solutions durables aux causes profondes du conflit, comme l'accès à la terre et aux ressources. Nous condamnons également le pillage du quartier général de la MINUAD dans le Darfour occidental, à Geneina, le 14 mai, et réaffirmons qu'il importe que cette mission puisse exercer son mandat dans tout le Darfour, en particulier dans la zone du Jebel Marra.

En revanche, nous nous félicitons du travail accompli par les équipes chargées de la liaison avec les États dans le cadre du processus de transition de la MINUAD, et soulignons leur importance s'agissant d'entretenir les progrès réalisés dans les domaines de la protection, de l'état de droit, des droits de l'homme et des solutions durables pour les déplacés et les communautés de tout le Darfour.

Enfin, nous tenons à réitérer notre appui à l'Union africaine, à l'Autorité intergouvernementale pour le développement, au système des Nations Unies et à la MINUAD, et à les encourager à unir leurs efforts pour aider le peuple soudanais à déterminer son avenir. Il sera tout aussi important que les pays de la région continuent d'appuyer le processus de paix au Darfour, en évitant une prolifération des initiatives et en décourageant les éléments perturbateurs, dans le but ultime d'instaurer au Darfour la paix et la stabilité durables auxquelles nous aspirons tous.

M^{me} Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, remercier le Secrétaire général adjoint Lacroix et le Sous-Secrétaire général Gilmour de leurs exposés détaillés et éclairants.

Je voudrais maintenant faire part de nos réflexions au Conseil – premièrement, sur la situation au Soudan en général et, deuxièmement, sur le Darfour.

La Pologne condamne avec force le fait que les forces de sécurité soudanaises aient récemment recouru à la violence contre les manifestants à Khartoum, faisant des morts et des blessés. Rien ne justifie le recours à la force contre des manifestants pacifiques. Toute violence contre le peuple soudanais – notamment les exécutions extrajudiciaires, arbitraires et sommaires, les passages à tabac, les violences sexuelles et fondées sur le genre, les arrestations et les disparitions – doit cesser.

Nous pensons que toutes les violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits doivent faire l'objet d'enquêtes indépendantes et transparentes et que leurs auteurs doivent répondre de leurs actes. Il convient de souligner que le Conseil militaire de transition est actuellement l'organe responsable de la sécurité et de l'état de droit dans le pays.

La priorité reste de réunir le consensus qui permettra la passation du pouvoir à une autorité dirigée par des civils. Nous comptons sur le Conseil militaire de transition pour respecter les aspirations de la société soudanaise et garantir la liberté d'expression et de réunion, ainsi que la liberté des médias, l'espace civique et l'accès à l'Internet, sans aucune menace ou emploi de la violence. Nous appuyons la position de l'Union africaine à cet égard.

S'agissant de la situation au Darfour, nous notons avec regret que des violations des droits de l'homme, en particulier des violences sexuelles et fondées sur le genre, continuent d'être commises dans la région. Nous condamnons fermement le fait que la population civile, en particulier les plus vulnérables, à savoir les femmes, les enfants et les déplacés, soit prise pour cible, y compris par le personnel de sécurité du Gouvernement et les Forces d'appui rapide. Nous estimons que les autorités ne doivent ménager aucun effort pour amener les responsables à répondre de ces actes, et qu'elles doivent faire tout leur possible pour lutter contre l'impunité au Darfour.

Il reste encore beaucoup à faire pour régler les causes profondes du conflit et de l'instabilité, notamment en mettant en place des institutions effectivement

garantes de l'état de droit et en créant les conditions qui permettront à des millions de Darfouriens déplacés de regagner leurs foyers. La question de la propriété foncière demeure l'un des problèmes les plus urgents à cet égard.

Nous réaffirmons notre position selon laquelle la seule solution au conflit au Darfour est une solution politique. Nous regrettons que l'élan imprimé au processus de paix se soit affaibli en raison de des faits nouveaux survenus très récemment au Soudan, mais nous pensons que ce processus pourra reprendre dans un avenir proche.

Dans le même temps, nous suivons avec préoccupation les activités des groupes rebelles darfouriens dans les pays voisins. En sa qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan et du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud et, conjointement avec l'Allemagne, Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, la Pologne entend organiser une réunion conjointe de ces trois Comités des sanctions la semaine prochaine, afin de donner au Conseil de sécurité la possibilité d'examiner cette question dans le détail.

Pour terminer, je voudrais évoquer la question du renouvellement du mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour. La Pologne attend avec intérêt les discussions autour de la nouvelle résolution. Nous sommes disposés à prendre part aux négociations, mais nous entendons, dans le même temps, suivre de près l'évolution de la situation à Khartoum, laquelle aura, à notre avis, une incidence directe sur le Darfour et son avenir.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine remercie le Secrétaire général adjoint Lacroix et le Sous-Secrétaire général Gilmour de leurs exposés.

Ces dernières années, grâce aux efforts déployés conjointement par le Soudan, l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et les partenaires internationaux, la situation au Darfour s'est sensiblement améliorée. Depuis le second semestre de l'année dernière, lorsque la MINUAD a commencé à mettre en œuvre le plan de transition progressive par reconfiguration et réduction des effectifs, la situation au Darfour est restée stable. Cela démontre pleinement que le Gouvernement soudanais a la capacité d'assumer seul ses responsabilités en matière de maintien de la

paix et de la sécurité. La communauté internationale doit continuer de fournir une assistance au Darfour par les voies bilatérales et multilatérales, afin de consolider les résultats obtenus et de promouvoir la paix et la reconstruction dans la région.

La Chine voudrait faire les trois observations suivantes.

Premièrement, nous devons systématiquement respecter le leadership du Gouvernement soudanais sur la question du Darfour. C'est au Gouvernement soudanais qu'il incombe au premier chef de maintenir la paix et la stabilité au Darfour. Dans le cadre de l'aide qu'elles apportent pour remédier à la question du Darfour, l'ONU et la communauté internationale doivent effectivement renforcer leur communication et leur coordination avec le Gouvernement soudanais, tenir dûment compte de ses opinions et suggestions et s'attacher à aider le Gouvernement soudanais à consolider la sécurité et à renforcer ses capacités.

Deuxièmement, nous devons continuer à promouvoir le processus de paix au Darfour. La Chine espère que toutes les parties concernées au Darfour continueront de faire preuve de retenue, et elle appelle les partis d'opposition et les groupes armés qui n'ont pas encore rejoint le processus politique à abandonner de fait la voie militaire, à régler les différends et les divergences par le dialogue, la consultation et d'autres moyens politiques, et à collaborer pour préserver la paix et la stabilité au Darfour.

Troisièmement, nous devons continuer à fournir une assistance humanitaire et économique pour appuyer les efforts de consolidation de la paix que déploie le Gouvernement soudanais au Darfour. La priorité actuelle est d'aider à faciliter le retour et la réinstallation des déplacés du Darfour. La Chine accueille favorablement les efforts déployés par le Programme des Nations Unies pour le développement, la Commission de consolidation de la paix et d'autres organes pour apporter l'appui nécessaire à la reconstruction et au développement du Darfour.

La Chine salue la contribution de la MINUAD au maintien de la paix et de la stabilité au Darfour et appuie la prorogation de son mandat. La Chine se félicite que le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine aient récemment présenté conjointement au Conseil de sécurité le rapport d'évaluation stratégique de la MINUAD (S/2019/445). Le rapport indique que les conditions de sécurité au

Darfour sont globalement stables, et il suggère que, conformément à la résolution 2429 (2018), la réduction des effectifs de la MINUAD devrait se poursuivre. Nous espérons que les membres du Conseil accorderont une importance aux recommandations contenues dans ledit rapport et que, sur la base du respect de la volonté du Gouvernement soudanais, ils prendront les dispositions requises pour le futur mandat de la MINUAD, afin que la mission puisse achever son retrait en 2020, comme prévu.

La Chine a toujours soutenu le processus de paix au Darfour. Au rang des principaux pays fournisseurs de contingents à la MINUAD, nous avons, au fil des ans, apporté des contributions positives au maintien de la paix et de la stabilité au Darfour. La Chine est prête à coopérer avec le reste de la communauté internationale pour continuer à jouer un rôle constructif dans la concrétisation de la paix, de la stabilité et du développement au Darfour.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, de son exposé sur la situation au Darfour et d'avoir présenté les principales conclusions de l'évaluation stratégique de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Nous avons également suivi attentivement l'exposé du Sous-Secrétaire général, M. Andrew Gilmour, sur la situation en matière de droits de l'homme dans la région.

Nous partageons les conclusions de l'évaluation stratégique conjointe du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général, selon lesquelles la situation en matière de sécurité au Darfour s'est nettement améliorée. Les quelques affrontements avec l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul dans le Jebel Marra ne changent rien à cette évaluation. Nous constatons également une certaine normalisation de la situation humanitaire. La dynamique générale de la situation dans les régions desquelles les Casques bleus se sont déjà retirés n'a pas changé.

Nous estimons que tous ces arguments confirment le bien-fondé de la décision du Conseil de sécurité de réduire la composante militaire de la MINUAD, en vue du retrait complet de la mission d'ici à la fin de 2020. Les représentants du Royaume-Uni et de l'Allemagne, qui ont proposé une prorogation technique du mandat de la MINUAD et se sont même référés au communiqué du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, l'ont cité sélectivement pour une raison quelconque. Je tiens à préciser qu'au paragraphe 10 de ce communiqué,

le Conseil de paix et de sécurité approuve l'évaluation stratégique et la poursuite du processus de retrait et de liquidation de la mission. Je ne vois aucune raison pour laquelle nous devrions réclamer une autre ligne de conduite. Je demande à nos collègues de suivre la lettre et l'esprit de la résolution 2429 (2018) du Conseil de sécurité et de discuter des paramètres du retrait des soldats de la paix. En outre, je me dois d'attirer l'attention sur le fait que l'examen de leur proposition de prorogation technique ne fait que commencer au niveau des experts. Nous ne nous sommes pas encore engagés à appuyer leur texte. Pourquoi, contrairement à la pratique du Conseil de sécurité, l'annoncent-ils en séance publique et en préjugant du travail qui sera mené par les experts? Cela ne leur fait pas honneur et complique considérablement notre travail. Nous voyons dans cette démarche tous les signes de la diplomatie du mégaphone, alors que nous avons tous décidé de renoncer à de telles pratiques.

Je voudrais attirer l'attention sur un autre aspect. Des discussions sont en cours à l'ONU sur la situation financière difficile que connaît l'Organisation. Le Secrétaire général a tiré la sonnette d'alarme, en appelant à des efforts conjoints pour faire face à ces difficultés. Les déficits budgétaires des opérations de maintien de la paix ne cessent d'augmenter. Et que constatons-nous? Malgré tout, certains de nos collègues réclament avec insistance la suspension du retrait d'une opération qui coûte plus d'un demi-milliard de dollars. À titre de comparaison, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, dont nos collègues occidentaux réclament la fermeture en dépit des tensions persistantes, coûte moins de 40 millions de dollars. De quel genre d'économies s'agit-il?

Bien entendu, nous sommes réalistes. Nous comprenons que le Darfour est confronté à de nombreux défis complexes. Il y a des questions et des problèmes qui doivent être résolus. Toutefois, il s'agit de tâches qui relèvent de la consolidation de la paix, et non du maintien de la paix. La MINUAD a été déployée il y a 12 ans et a permis de surmonter la phase aiguë de la crise. Une analyse de ses activités sera extrêmement importante pour les futures opérations de maintien de la paix. Toutefois, le moment est venu de se concentrer sur la reconstruction et le développement économique de la région, qui doivent être désormais la priorité de la communauté internationale.

Une fois de plus, nous sommes surpris de constater qu'un certain nombre de nos collègues autour de cette

table utilisent ce point de l'ordre du jour non pas pour discuter des paramètres du retrait d'une opération de maintien de la paix, mais pour exprimer leurs opinions sur la situation politique interne au Soudan, alors que la déclaration à la presse du Conseil de sécurité (SC/13836), adoptée il y a quelques jours à peine, ainsi que le communiqué de l'Union africaine appellent clairement à s'abstenir de toute ingérence extérieure. Il semble que ce sont ces sections du communiqué que nos collègues occidentaux ont décidé d'ignorer.

Je tiens à souligner que nous estimons que le règlement de la crise interne dans le pays est l'affaire des Soudanais eux-mêmes. Les pressions extérieures, les ultimatums et le soutien ouvert à l'une des parties aux négociations, sans parler des ingérences flagrantes dans les affaires intérieures d'un État souverain, sont absolument inacceptables et ne feront qu'exacerber les désaccords. Toutefois, nous notons avec satisfaction la dynamique positive sur le terrain, dans le contexte de l'initiative de médiation de l'Éthiopie. Nous devons appuyer les efforts africains au lieu de dicter aux Soudanais, qui se trouvent dans une situation difficile, ce qu'ils doivent faire et comment ils doivent le faire. Croyez-moi, ils parviendront à un accord beaucoup plus rapidement sans recevoir de leçons de l'extérieur.

Pour terminer, je voudrais poser deux questions au Secrétaire général adjoint Lacroix. Outre le décret no 102 du Conseil militaire de transition qu'il a mentionné, existe-t-il d'autres obstacles techniques au retrait de la MINUAD? Peut-il également me dire, d'après l'évaluation du Secrétariat, quel sont les délais nécessaires pour la réduction progressive et le retrait complet de la MINUAD? Je le remercie d'avance de ses réponses.

M. Van Schalkwyk (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance. Nous remercions également les intervenants de leurs exposés détaillés, qui ont mis en lumière plusieurs questions clefs qui exigent encore notre ferme engagement. Je voudrais me concentrer sur deux questions clefs, l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et la situation politique au Soudan. Toutefois, je tiens d'emblée à souligner que l'Afrique du Sud déplore la perte de vies innocentes qui a eu lieu ces derniers jours à Zalingei. Nous exprimons nos condoléances aux familles des victimes et nous souhaitons un prompt rétablissement aux blessés.

S'agissant de la MINUAD, nous voudrions remercier M. Jeremiah Mamabolo, Représentant spécial conjoint et Chef de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, ainsi que l'équipe de la MINUAD, de tous les efforts qu'ils déploient dans des conditions difficiles, qui se sont traduits par le retrait de 4 000 soldats jusqu'à présent.

Nous nous félicitons également de la coopération qui se poursuit entre la MINUAD et les autorités nationales et locales, ainsi que l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires, pour faciliter les efforts de médiation et régler les problèmes sous-jacents d'accès à la terre et à d'autres ressources. Tout en prenant note des progrès importants accomplis en matière de maintien de la paix et de consolidation de la paix au Darfour, nous sommes préoccupés par les problèmes de sécurité qui persistent, ainsi que par les violations des droits de la personne décrites dans le rapport spécial du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'ONU (S/2019/445). Les violences contre les civils sont particulièrement inacceptables. En outre, les femmes et les enfants continuent d'être les membres les plus vulnérables de la population et les plus touchés par la violence sexuelle, qui est toujours utilisée comme arme de guerre dans le cadre de ce conflit.

En ce qui concerne le retrait proposé, nous voudrions réitérer la décision du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine du 13 juin. Nous estimons que conformément à l'évaluation stratégique de la MINUAD en date du 1^{er} juin et compte tenu de l'évolution de la situation au Soudan, le processus de retrait et de liquidation doit se dérouler de manière responsable, et les troupes de la MINUAD doivent être réinstallées sur les bases d'opérations restantes, qui ont été identifiées comme des poches d'insécurité, jusqu'à ce que la situation se stabilise. Ce processus doit être systématique et tenir compte des conditions de sécurité sur le terrain et sur l'ensemble du territoire national. En outre, le retrait de la MINUAD ne doit pas créer un vide, ce qui pourrait compromettre les progrès enregistrés et la protection des civils. Nous appuyons la MINUAD dans les efforts qu'elle continue de déployer pour répondre aux préoccupations des communautés locales et des personnes déplacées en matière de sécurité, compte tenu en particulier de l'instabilité actuelle.

Le moment est peut-être venu de poser quelques questions. Devrions-nous nous en tenir aux délais initiaux de réduction des effectifs? Ne devrions-nous pas réévaluer la situation et ensuite procéder aux ajustements

nécessaires? La situation a évolué. La situation n'est pas la même dans le centre du Soudan, et nous ne pouvons pas faire comme si de rien n'était. Le Darfour fait également partie du Soudan et est par conséquent concerné. Il y a trop de contestations du pouvoir et trop de méfiance. Il faut procéder d'urgence à une évaluation du processus de retrait, et le Conseil de sécurité doit rejeter le décret du Conseil militaire de transition concernant la remise de ses bases d'opérations aux Forces de soutien rapide. Nous devons appeler le Conseil militaire de transition à abroger cette décision immédiatement et sans conditions et à permettre à la MINUAD de transférer les biens identifiés à des entités civiles.

En ce qui concerne les attaques contre la MINUAD et les organismes des Nations Unies et le pillage de leurs biens, nous tenons à rappeler à nouveau à la République du Soudan qu'il lui incombe au premier chef d'assurer la protection de la population civile et des biens de l'ONU, et l'engageons à enquêter et à traduire en justice les personnes responsables de ces crimes.

S'agissant de la situation politique, trop de personnes ont perdu la vie dans les circonstances politiques qui ont causé tant d'incertitude. À cet égard, conformément au communiqué du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine en date du 13 juin et à la déclaration à la presse du 3 juin faite par les trois membres africains du Conseil de sécurité, nous condamnons fermement et déplorons les tragiques et injustifiées pertes en vies humaines, et rappelons aux autorités de transition du Soudan leur obligation de protéger les civils et de respecter leurs droits fondamentaux.

Nous exhortons le Conseil militaire de transition à reprendre le dialogue interne afin de répondre rapidement et efficacement aux aspirations légitimes du peuple soudanais, et à revenir au cadre établi par l'Union africaine. Nous soulignons la primauté des initiatives prises sous conduite africaine afin de trouver une solution durable à la crise au Soudan. À cet égard, nous nous félicitons des efforts déployés par le Premier Ministre éthiopien Abiy Ahmed, Président de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, pour ramener les parties à la table des négociations. Cette approche est conforme à celle énoncée dans le communiqué de l'Union africaine du 6 juin. Il est essentiel que les Soudanais tracent leur propre voie vers la paix, sans ingérence. C'est également indispensable si nous voulons que les progrès substantiels réalisés dans la consolidation de la paix au Darfour ne soient

pas annulés. Nous nous félicitons, en outre, de tous les autres efforts déployés au niveau bilatéral.

L'Afrique du Sud souligne par ailleurs l'importance pour la MINUAD de continuer de fournir une assistance technique et logistique à la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration afin d'accompagner le désarmement et la démobilisation des combattants armés. Nous exhortons le Conseil militaire de transition, les forces de la Déclaration pour la liberté et le changement et les partis politiques du pays à participer à un dialogue constructif en vue de rétablir la paix et la stabilité au Soudan. Cela est également vital pour la stabilité régionale étant donné la situation explosive qui prévaut dans la région. Le Soudan demeure un pays stratégique clef du continent, qui est bordé par sept pays, à savoir l'Égypte, le Soudan du Sud, la République centrafricaine, le Tchad, l'Érythrée, l'Éthiopie et la Libye. L'instabilité au Soudan aurait un effet négatif dans toute la région.

Pour terminer, les difficultés socioéconomiques que connaît le Soudan sont l'une des causes profondes des problèmes plus vastes auxquels il est confronté. Nous devons donc concentrer notre appui sur le développement économique et en particulier sur la mobilisation financière afin de soutenir le pays dans sa reprise économique. Nous saluons les pays qui ont fourni une aide en la matière.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord m'associer à mes préopinants pour remercier le Secrétaire général adjoint Lacroix et le Sous-Secrétaire général Gilmour de leurs exposés circonstanciés. Nous remercions également le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine de leur rapport spécial sur l'évaluation stratégique de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) (S/2019/445).

Nous avons tous dit, à maintes reprises, que les conditions générales de sécurité au Darfour restaient relativement stables. Pour reprendre les termes du paragraphe 40 du rapport spécial, « la trajectoire positive de la mission dans la région n'a pas été remise en cause depuis le précédent renouvellement de mandat ». En effet, l'amélioration de la situation en matière de sécurité a permis le début du retrait échelonné de la MINUAD, notamment la remise à disposition de deux états-majors de secteur de la MINUAD au cours du mois dernier. Ma délégation juge encourageant que le nombre de conflits intercommunautaires a continué de diminuer grâce à la mobilisation active des autorités étatiques et locales,

appuyées par la MINUAD. Toutefois, nous notons avec préoccupation que des innocents ont récemment perdu la vie dans le village de Deleij, dans le Darfour central, et saluons la réaction rapide de la MINUAD, qui a dépêché une mission d'évaluation. Aujourd'hui, je voudrais faire trois observations importantes.

Premièrement, nous devons veiller à ce que la réduction des effectifs de la MINUAD et son retrait se fassent de manière responsable. J'insiste sur le mot « responsable ». Nous convenons que le retrait de la MINUAD ne doit pas créer un vide et exposer à de nouveaux risques les populations civiles du pays, qui souffrent depuis longtemps. Nous regrettons que certaines des bases d'opérations qui ont été remises à disposition ne soient pas utilisées à des fins civiles, aient été abandonnées ou ne soient plus utilisables. Nous déplorons également le pillage de l'état-major de secteur de la MINUAD à Geneina lors de sa remise aux autorités soudanaises le mois dernier, ce qui est inacceptable et met gravement en danger le personnel des Nations Unies. Les autorités soudanaises et la MINUAD doivent prendre des mesures pour renforcer la protection des locaux et du personnel de la MINUAD afin de prévenir des incidents similaires. Nous nous réjouissons toutefois de constater que le retrait de la MINUAD des zones précédemment sous son contrôle n'a eu que d'infimes effets négatifs. Les délibérations du Conseil sur la poursuite du retrait de la MINUAD doivent être basées sur les options présentées dans le rapport spécial et prendre en considération le communiqué du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine du 13 juin.

Deuxièmement, s'attaquer aux problèmes persistants du Darfour est une tâche colossale qui exige une mobilisation internationale soutenue. L'appui de la MINUAD, du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et de l'Envoyé spécial pour la Corne de l'Afrique est essentiel pour faire progresser le processus de paix au Darfour. Toutes les parties sur le terrain doivent mettre fin aux hostilités et consacrer leurs énergies aux négociations.

Nous notons avec préoccupation que des violations des droits de l'homme continuent de se produire dans l'ensemble du Darfour et tendent à être peu signalées. La MINUAD doit continuer de jouer un rôle déterminant dans l'appui au renforcement des capacités et des institutions de l'état de droit. Il faut redoubler d'efforts pour garantir que le Gouvernement est en mesure d'assumer sa responsabilité première en matière de protection des civils. La promotion du

développement socioéconomique est tout aussi cruciale pour prévenir une reprise du conflit au Darfour. Des solutions durables doivent absolument être trouvées pour les 1,8 million de personnes déplacées au Darfour, et les acteurs humanitaires doivent disposer de la marge de manœuvre nécessaire pour fournir une assistance à ceux qui en ont besoin. L'Indonésie voudrait mettre en exergue les pratiques exemplaires des équipes chargées de la liaison avec les États, qui permettent à la MINUAD, à l'équipe de pays des Nations Unies et aux autorités soudanaises d'œuvrer de concert à la consolidation de la paix au Darfour. L'appui à ces équipes doit être l'un des principaux axes du mandat de la MINUAD au cours de sa dernière année.

Cela m'amène à mon troisième point. Ma délégation continue de suivre de très près l'évolution de la situation au Soudan et ses retombées potentielles sur la situation sécuritaire au Darfour. L'Indonésie réaffirme son principe de non-ingérence et de respect de la souveraineté soudanaise. Nous soulignons la primauté des initiatives prises sous conduite africaine dans la recherche d'une solution durable à la crise au Soudan. Ma délégation voudrait également saluer le rôle joué par le Premier Ministre éthiopien pour aider les parties prenantes soudanaises à reprendre leurs pourparlers. Entre-temps, nous exhortons toutes les parties prenantes à faire preuve de calme et à exercer la plus grande retenue, et les engageons à agir de manière à favoriser un climat de paix dans le pays et à préserver les progrès réalisés jusqu'ici au Darfour.

Nous nous trouvons maintenant dans une phase critique du retrait de la MINUAD. L'Indonésie est fière d'être un pays fournisseur de contingents et de forces de police à la MINUAD depuis 2008. Il ne fait aucun doute que son travail a été très efficace au Darfour. Il reste encore des défis à relever, mais il y a une limite à ce que la mission peut faire. Pour l'Indonésie, les priorités sont désormais de faire fond sur les travaux de la MINUAD et d'appuyer la transition vers la consolidation de la paix. L'Indonésie était membre du Conseil de sécurité lors de la création de la MINUAD en 2007 et, en 2019, elle est fière de faire partie du Conseil qui, elle l'espère, mettra un terme à son mandat. Je nourris également l'espoir que cette mission sera un succès dans les annales du Conseil et permettra d'apporter la paix au peuple soudanais.

J'ajouterais qu'aucun membre de contingent ou de force de police, où que ce soit dans le monde, ne veut participer à un conflit, mais qu'au besoin, il mettra sa vie en danger pour la cause de la paix. Pour ma part, en tant

que diplomate, je serais heureux de ramener nos femmes et nos hommes sains et saufs d'une mission qui s'est bien acquittée de sa tâche. C'est pourquoi nous redisons notre espoir de voir la paix continuer de progresser au Darfour. Je voudrais terminer en réaffirmant notre appui à nos frères et sœurs soudanais dans la prise en main de leur destin et dans leur quête d'une solution pacifique pour leur pays.

M^{me} Mele Colifa (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Nous voudrions exprimer nos remerciements habituels au Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, et au Sous-Secrétaire général, M. Andrew Gilmour, pour les informations pertinentes qu'ils nous ont fournies.

Le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale est extrêmement préoccupé par l'évolution de la situation au Soudan, terre historique à laquelle nous ne pouvons que souhaiter paix et prospérité. Nous réaffirmons le ferme appui de notre pays à la position de l'Union africaine concernant les changements anticonstitutionnels de gouvernement. Nous déplorons les actes de violence qui ne font que fragiliser la paix dans ce pays, et qui mettent en danger la vie de la population soudanaise.

Nous saluons l'action que mène l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) depuis son déploiement, aujourd'hui dans un contexte totalement différent de celui qui existait lorsque son mandat a été établi. En particulier, nous voudrions exprimer notre satisfaction à l'égard du programme de collecte d'armes. La mise en œuvre intégrale de ce programme est plus que nécessaire non seulement pour préserver le climat de paix observé actuellement au Darfour, mais aussi pour garantir une situation de paix définitive et permanente, en particulier dans la région du Jebel Marra, dont la pacification est tout à fait indispensable. Nous encourageons la MINUAD à étendre cette activité de collecte d'armes aux zones rurales.

Dans le même temps, nous déplorons le peu de progrès enregistrés dans le processus politique fondé sur le Document de Doha pour la paix au Darfour. À cet égard, il convient d'apporter un plus grand appui au processus politique mené par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine.

Bien que la présente séance porte sur le Darfour, nous ne pouvons faire fi des événements qui se déroulent à Khartoum. Mon pays salue et applaudit la fermeté

dont font preuve l'Union africaine et ses institutions, dans le but ultime d'assurer le respect de la volonté du noble peuple soudanais. Mon pays, de concert avec nos collègues et frères africains, l'Afrique du Sud et la Côte d'Ivoire, s'est déjà prononcé la semaine passée dans un communiqué conjoint dans lequel nous avons exprimé assez clairement notre position, que nous réitérons ici aujourd'hui.

La Guinée équatoriale en appelle au sens des responsabilités historiques du Conseil militaire de transition afin qu'il se montre à la hauteur de la situation et facilite une transition démocratique dirigée par les civils. Il est impératif de mettre fin à la violence, mais aussi de garantir la protection des civils et de leurs droits fondamentaux. L'usage disproportionné de la force, en particulier lorsqu'il conduit à des morts aveugles, est inacceptable et ne peut rester impuni. Nous appelons les autorités soudanaises à revenir à la feuille de route établie par l'Union africaine. Toute démarche doit s'inscrire dans le cadre des paramètres établis par l'organisation régionale. À cet égard, nous nous félicitons du rapprochement observé ces derniers jours entre les parties au conflit et nous espérons qu'elles poursuivront dans cette voie.

Comme d'autres délégations, en ce qui concerne le renouvellement du mandat de la MINUAD, qui arrive à expiration prochainement, ma délégation recommande la prudence. Il serait contre-productif de modifier la configuration de cette mission ou de continuer de suivre les plans définis précédemment. C'est pourquoi nous sommes favorables à une prorogation technique du mandat pour quelques mois, jusqu'à ce que la situation revienne à la normale, ce qui, nous espérons, sera bientôt le cas.

Nous concluons cette intervention en demandant à la communauté internationale de s'abstenir de s'ingérer dans le processus politique actuellement en cours au Soudan. Toute action de tierces parties, y compris le Conseil, doit être conforme aux intérêts du peuple soudanais et s'inscrire dans le cadre des paramètres fixés par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

M. Singer Weisinger (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, nous voudrions remercier M. Lacroix et M. Gilmour de leurs exposés instructifs.

La République dominicaine s'associe pleinement à la déclaration à la presse faite le 3 juin par le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa

Faki Mahamat, à la suite des événements récents et des tensions dans le pays. Le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) indique que sa priorité est la responsabilité de protéger la population civile. Sur la base de cette prémisse et conformément au dernier rapport en date du Secrétaire général (S/2019/445), qui souligne la faible incidence des événements survenus à Khartoum sur les conditions de sécurité au Darfour, on pourrait penser que ce mandat est respecté.

Malheureusement, le Darfour reste une région en proie aux injustices, aux violations des droits de l'homme, principalement les droits des enfants et des femmes, et aux conflits intercommunautaires non réglés. Alors qu'il y a plus de deux millions de déplacés, le Darfour est une région où, traditionnellement, l'accès à l'aide humanitaire et à l'information est restreint. En outre, les forces gouvernementales et les milices qui y sont associées auraient détruit et incendié des villages dans la région du Jebel Marra. On a recueilli des preuves d'homicides, de violences sexuelles, de pillages systématiques et de déplacements forcés.

Face à cette réalité, nous sommes sur le point de renouveler le mandat de la MINUAD, et de nombreuses questions sont posées avec insistance en ce qui concerne l'avenir de la Mission ainsi que la date et les modalités de son retrait. Il est clair que pour certains, ce moment est arrivé. Mais pour d'autres, comme Adam, un déplacé de 54 ans qui vit dans la région de Sortoni, la présence de la MINUAD représente une menace pour les forces de sécurité qui veulent maltraiter le peuple et commettre des atrocités. Dans certaines régions du Darfour, comme le Jebel Marra, la protection de la MINUAD est une urgence et une nécessité.

Cette urgence est exacerbée par les événements survenus récemment à Khartoum, où les Forces d'appui rapide ont attaqué les sites de protestation et ouvert le feu sur les manifestants, tuant une centaine de personnes. Nous sommes préoccupés par le fait que cette même milice, responsable des atrocités commises au Darfour, fasse partie du Conseil militaire de transition.

Le Soudan est plongé dans une crise politique qui nous oblige à agir avec prudence et à ne pas exclure la possibilité d'une recrudescence de la violence contre les civils au Darfour. La promulgation par le Conseil militaire du décret no 102, qui ordonne la remise des bases d'opérations aux Forces d'appui rapide, en violation des engagements pris par Khartoum, notamment l'Accord sur le statut des forces entre la MINUAD et

le Gouvernement soudanais, montre clairement que les architectes de la violence dans le conflit du Darfour conservent toujours leur pouvoir politique et militaire. À cet égard, nous nous félicitons de la décision de l'ONU de suspendre la remise de ces installations, qui doit se faire aux institutions appropriées, à des fins pacifiques et dans l'intérêt de la population civile.

Douze ans après le déploiement de la MINUAD, le conflit au Darfour ne semble pas prêt de cesser. Malgré le calme relatif obtenu, les récents événements survenus à Khartoum ont accentué les défis politiques et logistiques sur le terrain. Le bilan humain, les violations des droits de l'homme, les déplacements de population, l'insécurité alimentaire et les effets des changements climatiques continuent d'appeler une réponse internationale vigoureuse, qui remplisse son mandat de protection de la population civile, ainsi qu'un engagement effectif du Gouvernement en faveur du bien-être du peuple soudanais.

À cet égard, nous sommes préoccupés, d'une part, par les effets dévastateurs des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement en tant qu'agents multiplicateurs des conflits. Dans le cas du Soudan, si la tendance à la sécheresse se poursuit, le pays fera face à de graves pénuries alimentaires et à des migrations massives du fait de la perte des moyens de subsistance, ce qui aggravera la situation déjà difficile des Soudanais.

En outre, nous sommes alarmés par l'augmentation des incidents de violence sexuelle liée au conflit, dont beaucoup ne sont pas signalés; parmi ceux qui le sont, 80 % sont des viols, dont 30 % sont commis par des membres de la milice des Forces d'appui rapide et des Forces armées. Il est impératif d'assurer le suivi, l'analyse et la communication de ces cas, même après le retrait de la MINUAD du Darfour, grâce à un déploiement sur le terrain de conseillères pour la protection des femmes.

Il est nécessaire que nous redéfinissions la stratégie de sortie et que nous nous préoccupions de préserver les capacités de la Mission afin de protéger les civils et de surveiller les violations des droits de l'homme et, après un laps de temps raisonnable, recommencer à parler d'un retrait progressif de la MINUAD.

Les récents événements survenus à Khartoum ont offert un éventail de possibilités pour entamer une négociation politique transparente, dirigée par des civils, dans le cadre d'un dialogue ouvert, avec la participation de tous les acteurs, aux fins d'un retour à la paix et à

l'ordre pour les Soudanais – une négociation qui facilite, par-dessus tout, un processus d'établissement des responsabilités qui permette l'ouverture d'une enquête indépendante sur les actes de violence commis contre la population civile et la comparution en justice de ceux qui s'en sont rendus coupables.

Pour permettre l'émergence d'un Soudan pacifique, il est nécessaire de traduire en justice les responsables d'atrocités, de garantir la dignité et le respect des Soudanais, et de répondre à leurs aspirations démocratiques et, surtout, il est essentiel de protéger les femmes soudanaises et de garantir leur participation à la prise de décisions.

M. Cohen (États-Unis d'Amérique) (*parle anglais*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint Lacroix et le Sous-Secrétaire général Gilmour de leurs exposés sur les derniers faits survenus au Darfour et sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD).

Depuis notre dernière réunion d'information en avril (voir S/PV.8513), les États-Unis sont devenus de plus en plus préoccupés que l'incertitude politique à Khartoum ait eu des répercussions négatives sur la situation au Darfour, où la stabilité est étroitement liée à celle du reste du pays et de la région, comme d'autres orateurs l'ont noté. La gravité de plusieurs incidents récents au Darfour est particulièrement troublante. Ces incidents jettent le doute sur l'engagement du Conseil militaire de transition à respecter les droits des Darfouriens et à agir de bonne foi pour instaurer une paix durable au Darfour. À cet égard, les informations faisant état d'une attaque menée le 9 juin contre des civils à Deleij, dans le Darfour central, sont extrêmement préoccupantes. Cette attaque a causé de nombreuses pertes, et nous demandons à la MINUAD d'ouvrir une enquête.

Au-delà du Darfour, la violence employée la semaine dernière par les forces de sécurité soudanaises pour disperser un sit-in pacifique est également alarmante. Dans l'incident qui a eu lieu à l'extérieur du quartier général des Forces armées soudanaises à Khartoum, plus de 100 manifestants non armés ont été tués et des centaines d'autres ont été blessés. Les informations indiquant que les forces du Conseil militaire de transition ont dirigé ces violences contre des civils, empêché l'accès aux soins médicaux, bloqué l'Internet et les médias et entravé l'action de la société civile soulèvent de sérieuses questions quant à sa volonté

de négocier une transition vers un gouvernement dirigé par des civils.

Les États-Unis condamnent avec force les assassinats, les coups violents et les agressions sexuelles contre les manifestants et autres civils. Nous appelons le Conseil militaire de transition à cesser ces attaques et à créer un environnement plus propice à la reprise des négociations politiques avec la coalition des forces de la Déclaration de la liberté et du changement. La poursuite de l'appui international à la MINUAD doit être considérée dans le contexte des efforts de bonne foi déployés par le Conseil militaire de transition pour continuer, de façon responsable, à fournir les services de base aux Soudanais et pour aller de l'avant dans la facilitation d'une solution politique durable pour le pays.

Le Conseil militaire de transition peut prendre des mesures pour montrer qu'il est disposé à négocier. Autoriser une enquête indépendante sur les événements survenus à Khartoum et faire répondre de leurs actes les responsables de la récente violence seraient un premier pas positif. En outre, permettre à toutes les voix politiques d'exprimer librement leurs opinions et retirer les Forces d'appui rapide et autres milices de Khartoum seraient aussi des gages de bonne volonté.

Les États-Unis appuient le communiqué publié le 6 juin par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, la décision de l'UA de suspendre le Soudan, ainsi que son message fort sur la nécessité d'une transition rapide vers un gouvernement dirigé par des civils. Nous saluons également la récente initiative diplomatique du Premier Ministre éthiopien, prise de concert avec l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, pour faciliter le dialogue entre le Conseil militaire de transition et l'opposition. Ces efforts aideront à encourager un règlement pacifique de la crise.

Nous exhortons toutes les parties à poursuivre dans le calme le processus visant à une transition civile, et nous sommes prêts à travailler avec nos partenaires au Conseil et dans la région pour appuyer ces efforts.

Le Président (*parle en arabe*) : Je vais maintenant faire une déclaration à titre national.

Je voudrais, bien entendu, remercier tout d'abord M. Lacroix et M. Gilmour de leurs exposés. Je mettrai l'accent dans mon intervention sur trois points essentiels, à savoir la situation au Darfour, le retrait de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au

Darfour (MINUAD), et la question du renouvellement du mandat.

S'agissant de la situation au Darfour, le rapport sur l'évaluation stratégique conjointe (S/2019/445) réaffirme que les conditions de sécurité sont restées stables au Darfour, tout en excluant que la stratégie de sortie de la MINUAD ait entraîné un effet négatif sur la situation qui y prévaut. Ceci fait que nous, membres du Conseil, sommes tenus de préserver les acquis obtenus par la Mission et d'encourager les mesures qu'a prises le Soudan pour étendre son autorité à l'ensemble du Darfour.

Pour ce qui est des facteurs du conflit, il est possible de s'y attaquer par des moyens autres que le maintien de la paix. Les questions liées à la terre et à la propriété foncière, au changement climatique, et au retour librement consenti des déplacés dans la sécurité et la dignité, doivent être au cœur de la consolidation de la paix après un conflit. Le maintien de la paix n'est plus, comme il l'était auparavant, le moyen le meilleur pour remédier à la situation au Darfour. C'est pourquoi nous demandons que la MINUAD persiste dans la ligne actuelle, conformément à ce qui a été convenu dans la résolution 2429 (2018) et la déclaration du Président du Conseil de l'année dernière (S/PRST/2018/19).

Concernant le retrait de la MINUAD, nous saluons la méthode novatrice de la Mission consistant à utiliser des équipes chargées de la liaison avec les États, ce qui contribue à sa sortie graduelle et sans heurts grâce au renforcement de la coordination avec l'Équipe de pays des Nations Unies en matière de consolidation de la paix.

Nous avons trouvé dans le rapport de la Mission d'il y a deux mois (S/2019/305) et dans le dernier rapport d'évaluation dont nous sommes saisis aujourd'hui une invitation à simplifier les points de référence et les indicateurs, ainsi qu'une confirmation que la plupart d'entre eux avaient été atteints au Darfour. Étant donné que l'Accord de Doha pour la paix au Darfour reste le document de référence pour un règlement politique au Darfour, et que l'ensemble des cadres juridiques demandés dans le rapport ont été mis en place, nous considérons qu'il faut qu'un règlement politique au Darfour continue d'être la priorité, tel que requis, malgré les tergiversations de certaines parties s'agissant d'adhérer au processus politique. La Mission et sa stratégie de sortie ne doivent pas être otages de la disposition de ces parties à coopérer. Le Gouvernement soudanais, pour ce qui le concerne, est en train de

coopérer à cet égard, avec l'appui de la MINUAD, par l'intermédiaire du Représentant spécial conjoint, et grâce aux efforts louables que déploient l'État du Qatar et la République fédérale d'Allemagne.

S'agissant du mandat de la Mission, nous travaillerons durant les deux prochaines semaines à son renouvellement qui, nous l'espérons, formulera clairement et succinctement les options de retrait et définira les domaines d'action sur lesquels il faut se concentrer en priorité, comme le renforcement des capacités, l'appui à l'état de droit, le renforcement de l'appropriation nationale, et le renforcement de la coopération et de la coordination avec l'Équipe de pays des Nations Unies au Darfour. Nous remercions le Soudan, pays frère, de sa coopération et nous attendons une plus grande coopération de sa part durant les phases de réduction des effectifs, de retrait, et de liquidation de la Mission, qui doivent se dérouler sans heurts et dans la sécurité.

Nous suivons de près et avec intérêt l'évolution de la situation au Soudan. Nous appelons toutes les parties à faire preuve de calme et de retenue, à rejeter la violence et à continuer de dialoguer pour mener à terme et de façon pacifique le processus de transition. Nous espérons que les mesures prises pour faire face à cette évolution permettront d'instaurer la sécurité et la stabilité au Soudan d'une manière qui réponde aux espoirs et aux aspirations de son peuple frère. Nous demandons à tous les Soudanais de faire passer les intérêts suprêmes du pays avant toute autres considération, aux fins de l'unité, de la souveraineté, de la stabilité et de l'intégrité territoriale du Soudan.

Nous réaffirmons que ce qui se passe au Soudan est une affaire intérieure dans laquelle il ne convient pas de s'ingérer, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies, et nous appelons de nouveau au respect des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur le Soudan. Nous demandons que le débat se limite au point de l'ordre du jour, qui est aujourd'hui la MINUAD, et que les événements en cours ne soient pas exploités pour sortir des voies convenues par le Conseil dans ses résolutions antérieures.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Ahmed (Soudan) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous dire, Monsieur le Président, combien

nous sommes heureux de voir votre pays frère présider le Conseil de sécurité ce mois-ci. Je voudrais également remercier le Secrétaire général adjoint Lacroix et le Sous-Secrétaire général Gilmour pour leurs exposés.

Je remercie en outre l'équipe d'évaluation stratégique pour les efforts qu'elle a consentis. L'équipe s'est rendue au Darfour pour évaluer la situation sur le terrain et a présenté un rapport très professionnel (S/2019/445). Nous avons lu le rapport sur l'évaluation stratégique de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), qui confirme que la situation en matière de sécurité ne cesse de s'améliorer dans tous les États du Darfour, qui ont connu la sécurité et la stabilité au cours de la période écoulée, tout en envisageant avec espoir la nouvelle ère qui a débuté au Soudan le 11 avril dernier.

L'équipe d'évaluation stratégique note dans le rapport dont le Conseil est saisi que la situation actuelle au Darfour exige une transition du maintien de la paix vers une nouvelle approche fondée sur le redressement économique, le développement et la stabilité. Nous soulignons le rôle central que l'ONU peut jouer, aux côtés de tous ses organismes et institutions, notamment l'équipe de pays des Nations Unies à Khartoum, pour éliminer les derniers vestiges du conflit, ce que la MINUAD est absolument incapable de faire avec ses composantes et capacités actuelles.

Au cours de la période écoulée, tous les États du Darfour se sont attachés à renforcer la sécurité et la stabilité grâce à la campagne de collecte d'armes, à renforcer l'autorité et le contrôle de l'État pour garantir le retour volontaire des personnes déplacées et à œuvrer au succès de la saison agricole, ce qui, nous l'espérons, contribuera à améliorer les conditions de sécurité et de vie.

Je tiens à souligner que le Soudan se réjouit à la perspective de poursuivre sa coopération avec l'ONU et les membres du Conseil de sécurité pour parvenir au retrait de la MINUAD et le mettre en œuvre, conformément aux recommandations formulées dans le rapport d'évaluation stratégique. Ce rapport a été adopté conjointement par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine hier et par le Conseil dans sa résolution 2429 (2018). Le texte de la résolution est conforme au rapport dont nous sommes saisis en ce qui concerne les étapes précises du retrait de la MINUAD du Darfour.

Il a été réaffirmé que le Soudan était pleinement résolu à faciliter l'action de la MINUAD au Darfour jusqu'à son retrait. À cet égard, je voudrais insister sur les points suivants.

Premièrement, le Soudan est un État indépendant jouissant de la pleine souveraineté sur ses territoires. Il s'agit d'un droit garanti par la Charte des Nations Unies. La Charte garantit au Soudan le droit de bénéficier des ressources disponibles à l'intérieur de ses frontières, conformément aux intérêts généraux du peuple soudanais.

Deuxièmement, le Soudan est attaché à tous les accords qu'il a signés avec l'ONU et la MINUAD concernant l'utilisation et le transfert des sites de la MINUAD au Gouvernement soudanais, conformément à un mémorandum d'accord conclu et signé comme à l'accoutumée par les deux parties, à savoir le Gouvernement soudanais et la MINUAD.

Troisièmement, je voudrais appeler l'attention du Conseil sur la décision prise hier par le Conseil militaire de transition de retirer toutes les forces armées et autres forces de sécurité des sites que le Gouvernement soudanais a reçus de la MINUAD et de suspendre l'application du décret no 102, pris en mai dernier. Je le répète : le Conseil militaire de transition a décidé de retirer ses forces armées et les autres forces de sécurité des sites que le Gouvernement soudanais a reçus de la MINUAD, de suspendre l'application du décret no 102, pris en mai dernier, demandant de transférer les sites aux Forces d'appui rapide. Nous fournirons ultérieurement au Conseil une copie du texte de la décision.

Sur la base des informations susmentionnées et des conclusions du rapport d'évaluation stratégique, il est nécessaire de mettre en œuvre les propositions qui figurent dans le rapport de l'équipe d'évaluation stratégique, dont le Conseil est saisi, tel qu'adopté par le Secrétariat. Comme les personnes ici présentes le savent, la date limite proposée et confirmée dans le rapport pour le retrait de la MINUAD est fixée à juin 2020, et sa liquidation est prévue pour décembre 2020.

Je tiens à réaffirmer que le Gouvernement soudanais souhaite expressément procéder au retrait de la MINUAD selon le calendrier fixé, et nous rejetons catégoriquement toute tentative visant à reporter ou à annuler le retrait de l'Opération. Nous nous opposons au maintien des contingents de la MINUAD au Darfour, étant donné que leur présence n'est ni nécessaire ni justifiée, conformément aux conclusions d'un rapport

précédent, publié il y a un an ou deux, sur l'importance du retrait des forces de maintien de la paix du Darfour afin de garantir le développement, la stabilité et les investissements dans le pays. Le Conseil doit continuer d'examiner la situation en faisant preuve d'ouverture d'esprit, et évaluer les conséquences de toute tentative visant à entraver ou à reporter le retrait selon le calendrier fixé dans le rapport de l'équipe d'évaluation stratégique, qui s'est rendue au Darfour et a examiné la situation sur le terrain.

Comme je l'ai déjà dit, la position en faveur du retrait de la MINUAD est conforme à la nature de la situation au Darfour, qui exige d'emprunter une nouvelle voie vers la normalisation de la vie et la pérennisation de la paix dans le pays, surtout à la suite des grands bouleversements politiques qui sont survenus. Certains membres du Conseil ont déclaré que le processus politique n'avancait pas. Toutefois, la transformation politique qui a débuté le 11 avril dernier a ouvert la voie à la participation des groupes armés au processus politique. Ils avaient refusé d'y contribuer, mais ils peuvent désormais participer librement à la construction de l'avenir du Soudan. Ils ont pleinement le droit de le faire et d'être présents sur la scène politique.

Je voudrais appeler l'attention de tous, en particulier le Conseil de sécurité, sur l'importance de tirer parti de l'occasion qui s'offre à nous au Soudan. Le Darfour n'a pas été affecté par l'évolution de la situation politique à Khartoum. Nous devons saisir cette occasion pour instaurer une paix globale qui reflète la réussite de la MINUAD au Darfour, ainsi que son rôle, que le Conseil, l'Union africaine et le Gouvernement soudanais ont pleinement appuyé. Cela répondrait aux aspirations de notre population en matière de maintien de la paix et de la sécurité au Darfour. Le retrait de la MINUAD signifierait que le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine pour maintenir et entretenir la paix en Afrique a été une réussite. Comme les trois pays africains représentés ici au Conseil en conviendront, la réussite de la stratégie de sortie de la MINUAD confirmerait un principe cher à l'Afrique : celui qui consiste à appliquer des solutions africaines aux problèmes africains. Nous devons soutenir et protéger ce principe au sein du Conseil.

Le Soudan se félicite des larges efforts déployés pour mener à bien le processus de paix, et nous saluons une nouvelle fois l'avènement d'une ère de paix et de consolidation de la paix au Darfour. Cela laisse envisager le développement, lequel mènera à son tour à l'éradication

de toutes les manifestations du conflit. La délégation de mon pays remercie la MINUAD de ses efforts dans divers domaines, ainsi que les soldats de la paix qui ont donné leur vie pour la sécurité et la paix au Darfour. Nous, le peuple soudanais tout entier, leur rendons hommage et saluons les sacrifices qu'ils ont consentis au fil des années. Nous remercions également tous les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la MINUAD. Nous réaffirmons que le Soudan est prêt à coopérer avec tous les partenaires régionaux et internationaux jusqu'à ce que la dernière composante de la MINUAD quitte les territoires de mon pays.

Je voudrais ajouter quelques observations que je n'avais pas prévu de faire initialement. Certains membres du Conseil ont toutefois évoqué les affaires politiques intérieures du Soudan, et je suis donc contraint d'apporter quelques éclaircissements. J'espère que les membres du Conseil m'écouteront avec un esprit et un cœur ouverts. Il semble que certains membres du Conseil continuent de réfléchir selon certains préceptes dont mon pays et toute l'Afrique se sont affranchis il y a plusieurs décennies. Ils ont tort de croire qu'ils peuvent utiliser cette instance et ce point de l'ordre du jour du Conseil de sécurité pour débattre d'une question qui n'a rien à voir avec la question à l'examen. Le règlement intérieur du Conseil de sécurité le proscrit, tout comme la Charte des Nations Unies qui, la première, précise quand le Conseil de sécurité peut et ne peut pas s'ingérer dans les affaires intérieures d'un pays.

Je tiens à souligner clairement que les événements qui se déroulent au Soudan depuis décembre 2018 demeurent, jusqu'à aujourd'hui, une affaire intérieure dont aucun mandat ne donne au Conseil ou à aucun de ses membres le droit de débattre. Le Conseil a bien conscience que cela est conforme à la Charte des Nations Unies, et je n'ai pas besoin d'expliquer que le mandat du Conseil de sécurité est limité aux États du Darfour. Je rappelle avec insistance que la présente séance, conformément à l'ordre du jour du Conseil, ne devrait porter que sur la situation au Darfour, dans le cadre du rapport sur l'évaluation stratégique de la MINUAD.

Je voudrais également mentionner les efforts déployés par l'Union africaine, par le Premier Ministre éthiopien et par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) pour assurer la médiation et trouver un terrain d'entente entre les partis politiques soudanais et leurs différentes positions. Cette médiation a conduit à un rapprochement qui, nous l'espérons,

aboutira à un accord final d'ici à quelques jours, afin que nous puissions parvenir, dans un avenir proche, à un État démocratique et civil qui continuera à contribuer à la construction d'une paix durable en Afrique et dans le monde. J'espère donc que le Conseil n'entravera pas les efforts de l'Union africaine et de l'IGAD, car cela nuirait à la capacité des composantes politiques soudanaises à parvenir à un accord aussi rapidement que possible.

En ce qui concerne les regrettables et tragiques événements qui ont eu lieu le 3 juin, nous prions pour les victimes et nous espérons que les blessés se rétabliront rapidement. Toutefois, les discussions sur ces événements sont inexactes et les statistiques qui ont été citées sont fausses. Par conséquent, on me permettra d'annoncer que le Conseil militaire de transition a créé une commission militaire chargée d'enquêter sur ces événements, dont les conclusions seront annoncées demain, samedi 15 juin. Le Procureur général du Soudan a créé un comité judiciaire chargé de mener l'enquête sur ces événements et de faire en sorte que leurs auteurs répondent de leurs actes. Ils seront dûment poursuivis.

Cela illustre la détermination des autorités soudanaises à lutter contre l'impunité. Nous attendons que ces enquêtes soient terminées et que leurs conclusions soient annoncées. J'espère donc que les membres du Conseil de sécurité ne tireront pas de conclusions hâtives et qu'ils attendront au contraire que les autorités soudanaises – qui ont la compétence, la capacité et la détermination nécessaires pour mener cette tâche à bien – aient mis la dernière main à leur enquête et fait en sorte que les auteurs aient répondu de leurs actes.

J'espère que le Conseil ne s'immiscera pas dans les affaires politiques intérieures du Soudan. Ses membres peuvent être assurés que le noble peuple soudanais, dont la civilisation est profondément enracinée et qui nourrit un amour profond pour son pays, est en mesure d'atteindre les objectifs de notre grande révolution. Le peuple soudanais est capable de construire un avenir prometteur au service de l'humanité.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à M. Lacroix pour qu'il réagisse aux observations qui ont été faites et réponde aux questions qui ont été posées.

M. Lacroix (*parle en anglais*) : Je serai très bref. Le représentant de la Fédération de Russie a posé une question concernant les problèmes techniques qui pourraient avoir une incidence sur le processus de retrait.

Jusqu'à présent, la MINUAD a été en mesure de procéder au retrait tel que prévu par la résolution 2429 (2018). Bien entendu, il y a quelques problèmes techniques à régler, mais nous les connaissons bien et ils n'ont pas entravé le processus de réduction des effectifs. Dans le même temps, nous avons dû faire face à des contraintes logistiques et parfois à de longues procédures, mais nous avons pu remédier à ces difficultés en coopération avec nos interlocuteurs soudanais.

Sur cette base, le délai qu'il nous faut habituellement pour redéployer nos unités hors du pays est de six à neuf mois, plus ou moins. Il faut notamment déplacer les contingents hors de leurs camps et regrouper leur matériel à El-Fasher, avant de les amener finalement à Port Soudan et de s'assurer que les autorisations nécessaires ont été obtenues. Comme je l'ai dit, rien de tout cela n'a jamais été sans difficultés, mais nous avons

pu gérer la situation jusqu'à présent. Bien entendu, les échanges avec les autorités soudanaises sont très importants dans ce contexte, et la situation fluctuante à Khartoum a des répercussions à cet égard, comme je l'ai indiqué dans ma déclaration. Cette situation fluctuante peut avoir des répercussions sur les conditions générales de sécurité, au Darfour et dans le reste du pays, mais aussi sur les procédures que j'ai brièvement décrites. Voilà essentiellement ma réponse à la question de mon collègue russe.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Lacroix de ses éclaircissements.

Il n'y a plus d'orateurs ou d'oratrices inscrits sur la liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à midi.